



Agression et dommages / interets.

Par **elmucho**, le **24/06/2015 à 22:18**

Bonjour à tous,rrnrnJ'ai 21 ans et je poste ce petit message car j'aurai besoin de quelques éclaircissements sur mon cas... Il y'a 2 semaines de ça, j'ai été agressé à la sortie d'un bar avec un ami à moi. Les 2 agresseurs semblaient avoir plus d'alcool dans le sang que nous et peut-être avec le défaut de l'avoir mauvais. Ceci étant dit, l'agression est complètement gratuite, j'ai souhaité une bonne soirée à ces 2 individus après qu'ils nous aient accostés et ils ont pris la mouche la dessus. Resultat des courses, j'ai été frappé donc cocard à l'oeil (mais ça c'est le moindre mal) et une très grosse douleur au genou droit. Ils ont aussi volé mon portefeuille au passage vu que j'étais au sol et on bien évidemment aussi frappé mon ami. Ils ont été appréhendé 5-10 minutes plus tard lorsqu'ils étaient partis puisque la Police avait été avertie par des caméras de surveillance qui ont filmé toute la scène. Ils devaient passer en comparution immédiate, mais le jugement a été repoussé à la fin du mois prochain. Ce qui me chiffonne le plus dans cette histoire, c'est que mon genou droit à été diagnostiqué comme ayant subi une "simple contusion" aux urgences mais finalement, suite au controle de routine de la semaine suivante, il s'est avérée que c'est une rupture des ligaments croisés postérieur et une rupture partielle des ligaments croisés antérieur ce qui est par conséquence, une blessure bien plus grave qu'une contusion. Je suis quelqu'un qui accorde beaucoup d'importance au sport dans ma vie de manière générale et cette blessure risque de m'interdire la pratique du sport pendant 6 à 9 mois en plus de me contraindre potentiellement à de la chirurgie et obligatoirement à de la rééducation et de la kinésithérapie, ce qui me déprime énormément même si j'essaye de relativiser (et que je n'y arrive pas) aussi voici mes questions :rrnrnLe jugement a été repoussé lors de la comparution immédiate, puis-je donc toujours me porter partie civile ou pas ? Si oui, quels genre de dommages et intêrets puis-je demander tout en sachant que je n'ai aucune idée de ce que je peux réclamer...rrnrnMerci d'avance pour vos réponses qui vont m'aider à y voir plus clair...